

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident spéléo, téléphoner par ordre de priorité jusqu'à l'établissement d'un contact :

1) A un responsable local du SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

Adresses fournies par la Fédération Française de Spéléologie (voir ci-dessous) ou sur le site Web du Spéléo Secours Français : www.speleo-secours-francais.com

2) A un responsable national du SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

N° vert : + 33 (0)800 121 123

3) Au Centre de Traitement de l'Alerte : 112 en précisant :

- ☞ qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- ☞ qu'il faut alerter le "Conseiller Technique Départemental de Spéléologie" du spéléo-secours du département.

4) A la Gendarmerie locale ☎ 17 en précisant :

- ☞ qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- ☞ qu'il faut alerter le "Conseiller Technique Départemental de Spéléologie" du spéléo-secours du département.

En cas d'accident corporel

Il est indispensable que l'alerte soit transmise par un témoin direct. Il pourra ainsi répondre aux questions qui lui seront posées relatives au lieu, à l'heure et aux circonstances de l'accident.

Le message d'alerte devra également comporter un bilan de santé minimum de la victime : (les six questions).

Il faut consacrer le temps nécessaire à la collecte et à la rédaction des renseignements qui constituent le message d'alerte.

Savoir :

➤ **L'heure et les circonstances de l'accident**

Pour le bilan de l'accidenté, le minimum sera :

1. La victime répond-elle aux questions ?
2. Peut-elle bouger tous ses membres ?
3. Sa respiration est-elle normale ?
4. Le pouls bat-il au poignet ?
5. A-t-elle des blessures évidentes ?
6. Est-elle en train de s'affaiblir ?